

Pour diffusion immédiate  
Le 4 août 2014

## **Les coûts de fonctionnement de l'aide juridique dorénavant entièrement subventionnés**

WHITEHORSE — Le gouvernement du Yukon a signé un nouvel accord de financement avec la Société d'aide juridique du Yukon, selon lequel les coûts de fonctionnement des programmes et services d'aide juridique seront entièrement couverts.

« Un financement de base accru, ainsi que des dispositions prévoyant une aide financière supplémentaire lors de circonstances exceptionnelles, permettra d'augmenter la stabilité du programme d'aide juridique », a déclaré le ministre de la Justice, M. Mike Nixon. « Le gouvernement continue de réaffirmer son engagement de collaborer avec la Société d'aide juridique dans le but de soutenir financièrement des services qui améliorent l'accès à la justice pour les Yukonnais à faible revenu, vulnérables et défavorisés. »

Dans le cadre du nouveau modèle de financement, le ministère de la Justice collaborera avec la Société d'aide juridique afin de veiller à ce que l'aide financière soit continue et suffisante pour couvrir les dépenses prévues au budget de fonctionnement, qui devraient être de 2,1 millions de dollars. Ce modèle, qui tiendra mieux compte des dépenses réelles, devrait permettre de réduire les pressions financières relatives aux coûts de fonctionnement, lesquelles, par le passé, étaient allégées par des hausses ponctuelles de l'aide financière accordée.

« La Société d'aide juridique du Yukon trouve très encourageante l'annonce de ce financement », a déclaré le directeur général, M. Nils Clarke. « Ce genre de budget prévisible, fondé sur la collaboration, permettra à de nombreux Yukonnais à risque et marginalisés de continuer à recevoir en temps opportun de l'aide juridique de qualité et d'avoir accès aux divers services que nous offrons. »

Au Yukon, les services d'aide juridique sont fournis par la Société d'aide juridique, en vertu de la *Loi sur la Société d'aide juridique*. La Société est dirigée par un conseil d'administration dont les membres sont nommés par le ministre de la Justice.

La *Loi* permet à la Société d'aide juridique de fournir aux Yukonnais admissibles des services d'aide juridique dans certains types de causes de nature criminelle, civile ou familiale.

De plus, la Société fournit des services liés au droit des pauvres (ex. conseils et représentation en matière d'assurance-emploi, de prestations d'aide sociale, de litiges entre locataires et locataires, etc.) par l'intermédiaire de son programme Neighbourhood Law Centre.

**Pour en savoir plus** : La Société d'aide juridique du Yukon

-30-

Renseignements :

Elaine Schiman  
Communications  
Conseil des ministres  
867-633-7961  
elaine.schiman@gov.yk.ca

Megan Foreman  
Communications  
Justice  
867-667-8050  
megan.foreman@gov.yk.ca

*Communiqué numéro 14-180*

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:  
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.